

Résolution thématique du XIIIème Congrès FO-Cadres

Chambéry 8 et 9 juin 2017

« Pour renforcer la syndicalisation des cadres »

Le nombre de cadres et ingénieurs ne cesse d'augmenter dans le secteur privé comme dans le secteur public. Les cadres et ingénieurs représentaient 4,7% de la population active au début des années 1960 et représentent aujourd'hui environ 20%. Puisque FO représente l'ensemble des salariés, il est donc indispensable que toutes les structures de l'organisation prennent en compte cette évolution.

Plus menacés qu'auparavant dans leur emploi, les cadres subissent progressivement la banalisation de leur statut. Leur position managériale et leur rôle stratégique dans l'entreprise comme dans la fonction publique s'estompent. Le sentiment d'invulnérabilité qui a longtemps prévalu, renforcé en cela par un contrat implicite qui leur assurait un emploi et une carrière professionnelle sans écueil - en contrepartie d'une fidélité et d'une disponibilité totales - est aujourd'hui révolu.

Dans le même temps la pression du pouvoir de l'actionnariat, la logique de clientélisation se sont rapidement imposées pour exiger une nouvelle vision de l'entreprise et de la relation à l'emploi où « coopération », « performance » et « investissement » riment avec « flexibilité », « licenciement » et « individualisation ». Les mêmes logiques se développent dans la fonction publique avec les politiques d'austérité. Les préoccupations des cadres et ingénieurs se font plus fortes et leur désir d'une défense de leurs droits plus pressant. Ils n'hésitent plus à affirmer leur proximité avec l'ensemble des salariés tout en affirmant la spécificité de leur positionnement professionnel. Le syndicalisme libre et indépendant représenté par FO est le seul à même de défendre leurs intérêts individuels et collectifs.

De la perception de ces transformations et de leur prise en considération à tous les niveaux de notre organisation, dans le respect de nos revendications et orientations

générales, dépend en partie notre capacité à développer et renforcer notre action syndicale auprès de ces salariés dont l'investissement progressif dans le fait syndical vient rompre avec la représentation traditionnelle d'une catégorie encline à se ranger auprès de la direction et/ou de l'administration.

Prendre pleinement en considération la diversité du salariat pour tenir compte de la spécificité de l'encadrement est essentiel pour assurer le développement de notre organisation.

Développer la syndicalisation des cadres est donc devenu un impératif stratégique pour renforcer FO. Le Congrès se félicite du travail accompli dans ce domaine. Il note la progression sensible de FO dans l'encadrement depuis les dernières audiences aux élections prud'homales. Les derniers chiffres liés à la représentativité place FO à environ 14% dans l'encadrement. Cette progression ne doit pas s'arrêter là ; elle doit nous conduire à redoubler d'efforts pour accroître notre audience et multiplier nos implantations.

Autant dire que cet enjeu s'inscrit dans une réflexion de fond sur l'avenir de notre organisation ainsi que sur les transformations à l'œuvre dans le monde du travail, de l'hétérogénéité du salariat et de l'évolution du contenu du travail. Il est indispensable dans toutes les structures de l'organisation de jeter les bases d'une réflexion sur les conditions d'un essor de la syndicalisation des cadres à FO dans le secteur privé et le secteur public.

Répondre aux préoccupations des cadres et les traduire en revendications concrètes

Confrontés aujourd'hui, comme l'ensemble des salariés, aux problématiques d'emplois, de salaire, d'égalité professionnelle, de formation professionnelle, de conditions de travail et de risques psycho-sociaux, les cadres sont plus que jamais attentifs aux réponses syndicales. La traduction de leurs préoccupations et de leurs difficultés professionnelles en revendications concrètes s'impose. Elle doit s'appuyer sur une analyse de leurs conditions d'emploi et de travail pour favoriser leur engagement syndical. L'adhésion des cadres nécessite une approche spécifique.

Etre audible

Le renforcement de notre présence chez les cadres passe par un travail continu de diffusion d'informations, notamment celles de FO-Cadres auprès des cadres et ingénieurs. La syndicalisation des cadres doit être portée par l'ensemble de

l'organisation. Leurs préoccupations doivent sans cesse trouver écho dans les revendications de nos différentes structures FO.

Il n'y a pas de syndicalisme sans revendication. L'élaboration d'un cahier revendicatif cadres et ingénieurs FO est l'occasion d'affirmer l'engagement de l'organisation pour la défense des cadres et ingénieurs. Un tel document doit viser à la prise en compte des revendications spécifiques aux cadres dans le canevas revendicatif de l'organisation confédérale.

Le Congrès, mandate FO-Cadres afin de poursuivre le développement d'outils, d'animations de réunions « cadres », de formation et d'interventions au sein des Syndicats, Unions Départementales, Fédérations.

Pour continuer à développer son réseau et défendre nos positions, le Congrès mandate FO-Cadres pour continuer à organiser des colloques.

Le Congrès souligne la mise à disposition des outils d'information et de communication : Site internet www.fo-cadres.fr, guide juridique du salarié cadre, guides de négociation (télétravail, forfait-jours..), lettre trimestrielle FO-Cadres, études, etc.

Le Congrès mandate FO-Cadres pour poursuivre la mise en œuvre d'une communication interne et externe plus soutenue. Le Congrès rappelle qu'il est indispensable que les communications FO-Cadres soient relayées par toutes les structures.

Etre visible

L'intérêt de la syndicalisation des cadres ne doit pas se limiter à la seule logique électoraliste ponctuelle. Le travail de terrain doit être une priorité dans les années à venir : le concours des Unions Départementales et des Fédérations est essentiel pour y parvenir.

Pour que nos modes d'interventions syndicales au sein des entreprises, des établissements publics et de la fonction publique puissent déboucher sur une meilleure prise en compte des préoccupations des cadres, le Congrès encourage la recherche de moyens adaptés aux spécificités des différents secteurs d'activité en lien avec les Fédérations et les Unions Départementales.

Pour le Congrès, les actions de formation et de communication doivent résolument porter tout au long de la nouvelle mandature sur la nécessité de sensibiliser l'ensemble de nos responsables syndicaux sur l'enjeu de la syndicalisation des cadres, plus précisément sur le défi que pose leur adhésion au regard de la position qu'ils ont dans l'organisation du travail.

Le Congrès encourage la création de Commissions Cadres départementales et Commissions Cadres Fédérales autour de leur Secrétaire Général pour relayer les informations et la communication FO-Cadres, encourager les actions de syndicalisation, d'information et de formation destinées aux cadres et ingénieurs sur chaque département et branche d'activité. Cela implique que les militants soient à l'écoute des problèmes et des difficultés rencontrés par les salariés cadres et ingénieurs y compris auprès de celles et ceux en situation d'isolement. Les commissions cadres doivent être des lieux incontournables d'information, d'échange et d'écoute en vue de renforcer la syndicalisation.

Il convient d'amplifier la réflexion sur les « services » utiles à apporter aux cadres par le biais de l'organisation syndicale. Former c'est contribuer à informer. Et s'informer est une condition indispensable pour assurer une bonne et efficace communication. A ce stade l'élaboration de formations syndicales FO spécifiques aux ingénieurs et cadres au niveau confédéral est essentielle.

Les colloques peuvent être l'une des solutions autorisant une expression plus large des travaux des commissions cadres et de leurs contenus. L'organisation de tels événements publics devra permettre de témoigner, d'échanger et de confronter les expériences autour des thèmes et axes revendicatifs. Ce type d'événements doit accroître l'écho de l'action des Unions Départementales et des Fédérations.

Etre crédible

Nous devons tenir compte du salariat dans toute sa diversité. Les études, les communiqués, les interventions comme l'ensemble des actions déployées par FO-Cadres doivent continuer, au-delà des actions de communication externe, de faire valoir l'intérêt de la perception de ces transformations et de leur prise en considération auprès de l'ensemble de nos structures syndicales. Nous devons poursuivre et valoriser les efforts engagés pour dynamiser le réseau actuel des administrateurs des organismes paritaires (APEC, CESI, CTI....)

FO-Cadres doit développer une critique constructive face aux nouvelles formes d'organisation du travail et de relation à l'emploi. Ce travail doit tenir compte de la spécificité de l'encadrement et dépasser la difficulté apparente à cerner ses contours. Par ailleurs, le Congrès mandate FO-Cadres pour mener une réflexion sur le statut des travailleurs indépendants qui tend à se généraliser dans certaines branches.

Nous devons continuer à consolider nos revendications en ajoutant aux revendications classiques (salaires, emploi, égalité) celles afférentes à l'organisation du travail, à l'évolution des technologies, à l'émergence des nouvelles formes de

pathologies professionnelles, à la reconnaissance professionnelle, à l'évolution de carrière et au respect de l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle et ouvrir ainsi de nouveaux champs revendicatifs à même d'enrichir nos réflexions et nos revendications.

Les moyens de nos ambitions

Face à ces multiples formes de déstabilisation de l'identité professionnelle des cadres, FO-Cadres doit réaffirmer l'intérêt d'ouvrir une négociation sur le rôle et la place des cadres dans l'entreprise.

La formation

Il est indispensable que FO-Cadres, en lien avec le CFMS, mette l'accent sur la formation syndicale. En effet, les spécificités des ingénieurs et cadres nécessitent la création de modules de formation dédiés. Le rôle et missions de FO-Cadres doivent être abordées dans les formations existantes (Découverte FO, Moyens d'action du Syndicat, Développement, etc.).

Le réseau

Parallèlement, FO-Cadres doit élargir ses réseaux, notamment auprès de toutes les organisations étudiantes. Les responsables de ces organisations doivent être invités aux colloques et séminaires FO-Cadres. De la même façon, FO doit pouvoir intervenir dans leurs réunions pour se faire connaître.

Les actions de proximités

Des opérations et actions de communications pour les Ingénieurs et Cadres doivent être développées par les fédérations et UD en lien avec FO-Cadres dans les gros sites d'emplois (pôles technologiques et industriels, lieux de co-working).

Les moyens financiers

Il est indispensable que les Fédérations et UD rappellent à leurs syndicats et sections syndicales que tous les adhérents ingénieurs et cadres doivent être affiliés à FO-Cadres en s'acquittant du timbre annuel FO-Cadres. La cotisation permet de pérenniser la trésorerie de l'Union des Cadres et Ingénieurs – FO (FO-Cadres) et garantit l'indépendance de l'organisation.

Chambéry, le 9 juin 2017